

CONSEIL du 24 mai 2000

Etaient présents:

parmi les enseignants du collège A

MM Defossez, Desmuliers, Starzenski

parmi les enseignants du collège B

Mmes Kras, Morgand
MM Dubaele, Mauroy

parmi les personnalités extérieures

Mme, Létard,
MM. Masse, Pierangeli,

parmi les AITOSS

Melle Doyelle,

parmi les étudiants:

College Droit : Mlle Courivaud

College Gestion: MM Renaux, Stoilov

Avaient donné pouvoir:

M. Demuyck à M. Pierangeli
M. Fournet à Mme Létard
M Loiseau à M. Defossez
Mlle Mignon à M. Starzenski
Mme Tollenaers à Melle Doyelle
M. Hanna à Mme Kras

Excusés:

M. Angué représenté par M. Defrenne

Madame LETARD, Présidente du Conseil de la Faculté, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance et aborde le premier point de l'ordre du jour qui consiste en l'approbation du dernier compte rendu.

Aucune observation n'étant émise, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le second point de l'ordre du jour est l'élection de deux vice-doyens.

Mme LETARD passe la parole à Mme MORGAND qui exprime son souhait d'être assistée dans la gestion de la Faculté par deux vice-doyens, l'un économiste pour encadrer la Filière économie gestion en la personne de M. STARZENSKI le second juriste, en la personne de M. DEFOSSEZ qui serait plus particulièrement chargé des finances et de la recherche.

Le vote a lieu et les résultats sont les suivants :

M. STARZENSKI est élu avec 19 suffrages exprimés et un blanc

M. DEFOSSEZ est élu avec 19 suffrages exprimés et un blanc

Monsieur STARZENSKI fait remarquer que juristes et économistes ont toujours œuvré ensemble au sein de la Faculté et que tout devrait continuer dans ce sens.

Le point suivant de l'ordre du jour est constitué par le calendrier universitaire 2000/2001

Mme MORGAND en fait le commentaire rapide et celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Les changements sur les maquettes de diplômes sont à présent abordés.

En économie, des modifications de coefficients avaient été envisagées en licence et des simulations avaient été faites qui n'ont pas donné de résultats intéressants pouvant conduire à une augmentation des taux de réussite.

Une réflexion d'ensemble plus approfondie est nécessaire sur ces maquettes. Mme MORGAND propose d'y réfléchir dans la perspective de la prochaine campagne d'habilitation.

En droit, les modifications de maquettes de seconde année sont différées dans l'attente des résultats aux examens de juin et de ceux concernant l'évaluation des enseignements fondamentaux..

Une décision sera prise de maintenir ou pas les trois matières obligatoires de travaux dirigés.

La modification des règlements d'examens est à présent examinée. Une discussion s'engage sur l'article 15 du règlement des études en licence et maîtrise de droit à propos de la présence de tiers autorisés par l'étudiant lors des oraux.

M. PIERANGELI attire l'attention des membres du conseil sur le caractère ambigu voire dangereux de la notion de tiers. Il s'interroge sur l'utilité de faire une distinction entre les tiers et ceux qui n'ont pas besoin d'une autorisation.

M. MASSE propose que l'on indique que le candidat puisse s'opposer à la présence des tiers.

La discussion se poursuit et se termine par un vote. La phrase concernant la présence des tiers aux examens oraux est enlevée à 9 voix pour contre 7.

En économie, dans le cadre des enseignements de la maîtrise d'économie industrielle, il sera possible pour l'étudiant qui aura fait un mémoire de recherche en sus du rapport de stage obligatoire, de recevoir des points de bonus dans l'unité 8. En aucun cas la note attribuée au mémoire ne pourra se substituer à celle obtenue au rapport de stage.

Le point suivant de l'ordre du jour est celui de l'approbation des statuts de l'I.E.J. créé au sein de la Faculté de Droit. Monsieur DJOUDI intervient et rappelle les missions de l'I.E.J. qui sera à la fois un centre d'examens (préparation à l'examen d'entrée au CRFPA) et un centre de recherches sur le fonctionnement de la justice.

L'I.E.J. répond à l'attente des étudiants, correspond au développement normal de la Faculté et à la professionnalisation du droit qui est un souhait du ministère.

Monsieur DJOUDI commente ensuite brièvement les statuts de l'I.E.J. qui sera un département de la Faculté et un centre de responsabilité sur le plan budgétaire.

Les statuts sont mis aux voix et approuvés à l'unanimité.

Mme MORGAND propose d'élire à présent le directeur de l'I.E.J.. Monsieur DJOUDI est pressenti pour cette fonction. Il est procédé à un vote et sa candidature est approuvée à l'unanimité.

Le compte financier 1999 et l'affectation des résultats constituent le point suivant de l'ordre du jour.

Monsieur DEFOSSEZ commente les chiffres et remarque que certaines recettes de frais pédagogiques n'ont pas été constatées suite à un retard d'encaissement et qu'une dépense ne nous a pas été facturée par l'IAE dans les délais requis. De ce fait, l'excédent est inférieur à la réalité. C'est cet excédent qui permet à la faculté de financer la capacité en droit, vieux diplôme qui reste déficitaire.

Le compte financier est approuvé à l'unanimité ainsi que l'affectation du résultat de fonctionnement dans le compte de report à nouveau. Le montant des réserves à la clôture de l'exercice s'élève à 1 287 257.80F dont 699 943.96F au compte 110 (réserves disponibles).

Dans le chapitre « questions diverses » la réouverture de la maîtrise de droit international est évoquée. Un sondage a été fait auprès des étudiants de licence et treize étudiants étaient intéressés. La difficulté principale réside dans le fait que certains cours sont en anglais et que les étudiants n'ont généralement pas un niveau suffisant en langue pour suivre correctement ces enseignements.

Monsieur DEFOSSEZ exprime l'idée de rééquilibrer la maquette du diplôme pour le plan quadriennal en intégrant davantage de droit des affaires internationales et en diminuant les volumes horaires en droit communautaire.

Une motion sera envoyée au Président de l'UVHC et à Monsieur le Député Maire de Valenciennes pour appeler leur attention sur le caractère dangereux des fenêtres du bâtiment de la FDEG qui ont toutes besoin d'une réparation ou d'un remplacement. Maintes réclamations ont été faites qui restent toujours sans réponse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h